

MASTER - Santé publique (fiche nationale)

Active

N° de fiche

RNCP34291

Nomenclature du niveau de qualification : **niveau 7**

Code(s) NSF :

333 : Enseignement, formation

331 : Santé

332 : Travail social

Formacode(s) :

42082 : gestion structure service à la personne

44074 : prévention éducation santé

43435 : encadrement santé

Date d'échéance de l'enregistrement : **31-08-2024**

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	-	-
ECOLE CENTRALE DE LYON	-	-
ECOLE HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE	-	-
SORBONNE UNIVERSITE	-	-
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	-	-
UNIVERSITE DE BORDEAUX	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	-	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	-	-
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	-	-
UNIV PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE	-	-
UNIVERSITE DE PARIS 5 RENE DESCARTES	-	-
UNIVERSITE PARIS DIDEROT PARIS 7	-	-
COMMUNAUTE D UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE PARIS SACLAY	-	-
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	-	-
UNIVERSITE DE RENNES I	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Coordination d'activités, gestion de l'information, des moyens et des ressources et management des équipes afin d'assurer la prise en charge des publics (patients, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés sociales...) au sein d'établissements, services et organisations sanitaires et médico-sociaux.
- Coordination des missions et gestion de projets au sein d'institutions telles que les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, le Ministère de la santé, les agences sanitaires et institutions de prévention, éducation pour la santé et promotion de la santé, les établissements de santé.
- Conception, mise en œuvre, analyse et valorisation de projets de recherche clinique, épidémiologique et de santé publique, au sein de structures de recherche publiques ou privées, des structures d'observation et de veille sanitaires ainsi que des agences sanitaires.
- Veille professionnelle, études et travaux de recherche et d'innovation.
- Conception, planification, mise en œuvre et évaluation d'une intervention et/ ou d'un projet de recherche en Santé Publique ou en promotion de la santé dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Mobilisation des outils de plaidoyer en promotion de la santé.
- Construction d'une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans les domaines cliniques, de santé publique, de promotion de la santé et des nouvelles technologies en santé.

Compétences attestées :

- Elaborer, piloter, analyser et évaluer un projet en santé : diagnostic, programmation, mise en œuvre, conduite du changement, évaluation et étude d'impact.
- Rechercher, hiérarchiser et synthétiser de l'information scientifique dans le domaine de la santé pour développer une analyse critique des données disponibles.
- Analyser des données d'enquêtes quantitatives et qualitatives à l'aide de logiciels spécifiques.
- Analyser les grands problèmes de santé publique et leurs déterminants en France et dans le monde pour définir des priorités d'action en santé.
- Repérer et solliciter les acteurs du système de santé permettant de concevoir, financer et mettre en œuvre un projet de santé (programme de recherche, programme stratégique, démarche qualité...).
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade

de licence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34291BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34291BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34291BC03 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

<p>RNCP34291BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
---	--	---

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- Q : Santé humaine et action sociale
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- P : Enseignement
- U : Activités extraterritoriales

Type d'emplois accessibles :

- Attaché de direction d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- Responsable qualité, gestion des risques
- Coordonnateur de parcours de soins
- Coordonnateur de programme de santé
- Chargé de projet ou de mission en santé publique, prévention, promotion de la santé et recherche
- Coordinateur(trice) d'études cliniques
- Consultant(e) en santé internationale
- Épidémiologiste

Code(s) ROME :

- K1205 - Information sociale
- K1402 - Conseil en Santé Publique
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K2402 - Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant
- J1502 - Coordination de services médicaux ou paramédicaux

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

—

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :
Non

BASE LÉGALE

—

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

-	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
---	---

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Centrale Lyon, arrêté du : 07/06/2016 Ecole des hautes études de santé publique, arrêté du : 03/07/2017 Sorbonne Universités, arrêté du : 26/07/2019 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016 Université de Bordeaux , arrêté du : 26/05/2016 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018 Université Paris 13, arrêté du : 30/17/2019 Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 26/07/2019 Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 22/07/2019 Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015 Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016 Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

http://www.ec-lyon.fr/master/Sante_publique (http://www.ec-lyon.fr/master/Sante_publique) http://www.ehesp.fr/master/Sante_publique (https://www.ehesp.fr/master/Sante_publique) https://www.sorbonne-universite.fr/master/Sante_publique (https://www.sorbonne-universite.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-lyon1.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-lyon1.fr/master/Sante_publique) https://www.u-bordeaux.fr/master/Sante_publique (https://www.u-bordeaux.fr/master/Sante_publique) http://www.unicaen.fr/master/Sante_publique (http://www.unicaen.fr/master/Sante_publique) https://www.uca.fr/master/Sante_publique (https://www.uca.fr/master/Sante_publique) https://www.unilim.fr/master/Sante_publique (https://www.unilim.fr/master/Sante_publique) http://www.univ-lorraine.fr/master/Sante_publique (http://www.univ-lorraine.fr/master/Sante_publique) http://www.univ-reims.fr/master/Sante_publique (http://www.univ-reims.fr/master/Sante_publique) https://www.unistra.fr/master/Sante_publique (https://www.unistra.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-tours.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-tours.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-paris13.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-paris13.fr/master/Sante_publique) https://www.parisdescartes.fr/master/Sante_publique (https://www.parisdescartes.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-paris-diderot.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-paris-diderot.fr/master/Sante_publique) https://www.universite-paris-saclay.fr/master/Sante_publique (https://www.universite-paris-saclay.fr/master/Sante_publique) http://www.univ-tlse3.fr/master/Sante_publique (http://www.univ-tlse3.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-rennes1.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-rennes1.fr/master/Sante_publique) https://www.univ-rennes2.fr/master/Sante_publique (https://www.univ-rennes2.fr/master/Sante_publique)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/19473/56865>)